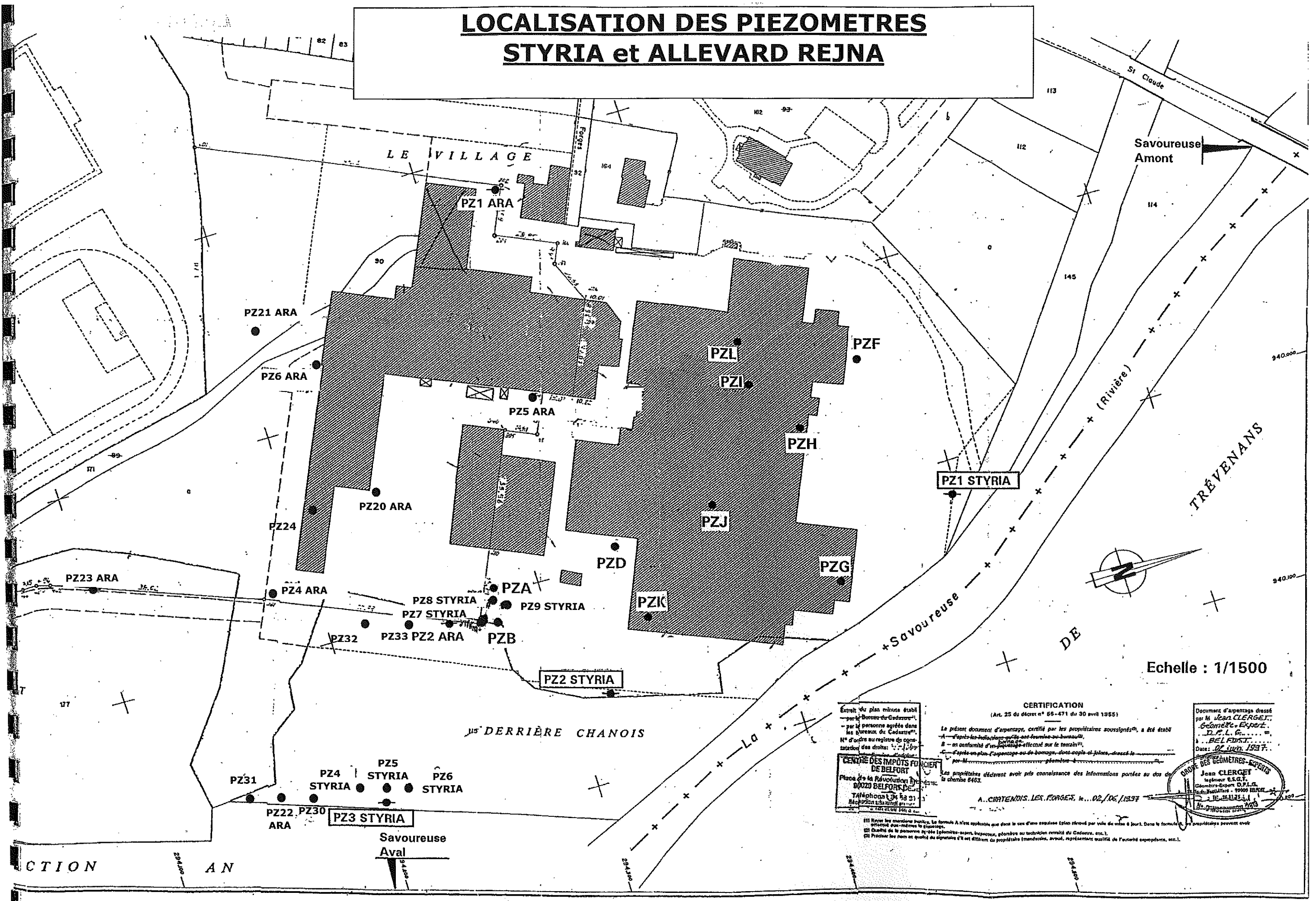


LOCALISATION DES PIEZOMETRES STYRIA et ALLEVARD REJNA



Echelle : 1/1500

Extrait du plan minute établi par le Bureau du Cadastre, par la personne agréée dans les Bureaux du Cadastre, N° d'ordre au registre de constatation des droits: ...

CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS DE BELFORT
Place de la Révolution 87
80020 BELFORT CEDEX
Téléphone 34 53 21

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, établi par les propriétaires soussignés, a été établi par le géomètre-expert agréé M. BELFORDI, en conformité d'un levé effectué sur le terrain, et après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le ...

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente et en avoir donné acte.

A. CHATELAIN, LES FORGES, le ... 02/06/1997

Document d'arpentage dressé par M. Jean CLERGET, Géomètre-Expert, D.P.L.G., BELFORDI, le ... 02/06/1997.

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Jean CLERGET
Géomètre-Expert D.P.L.G.
N° de Matricule : 99005 BELLERIVE
10, rue de la République
80000 BELFORT

!!! Nevez pas mentionner, la formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan relevé par voie de main à jour). Dans le formulaire, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le levé.
!!! Quant à la personne agréée (géomètre-expert, ingénieur, géomètre ou technicien reconnu du Cadastre, etc.).
!!! Préciser les noms et qualités des signataires s'il s'agit d'un acte de propriété (mandataire, avoué, représentant autorisé de l'assemblée des copropriétaires, etc.).